

Vendredi 17 avril 2020

Crise sanitaire du Covid-19

Le Maire s'adresse aux commerçants annemassiens

L'épidémie du Covid-19 impacte considérablement notre économie locale.

Au delà des mesures prises à l'échelle nationale pour soutenir les acteurs économiques, la Ville d'Annemasse et Annemasse Agglo s'engagent également pour faciliter économiquement le passage de cette période difficile pour les commerces du centre-ville.

Christian Dupessey, Maire d'Annemasse, a ainsi adressé un courrier à l'ensemble des commerçants annemassiens, à l'office de Commerce Côté Annemasse et à l'association Annemasse Commerces.

Ce courrier informe les commerçants des mesures prises par la Ville et par l'Agglomération pour les aider à affronter cette période de crise.

Vous trouverez une copie de ce courrier en page suivante.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annemasse, le 16 avril 2020

Le Maire

aux

Commerçants d'Annemasse

CAB – Cabinet du Maire
DG/SDG/VL/603684

Affaire suivie par : Philippe LEJEUNE

Objet : Soutien des acteurs économiques

Chère Madame, Cher Monsieur,

L'épidémie du Covid-19 bouleverse notre vie quotidienne et impacte considérablement notre économie locale.

Au-delà des mesures prises à l'échelle nationale pour soutenir les acteurs économiques, la Ville d'Annemasse et Annemasse Agglo s'engagent également pour faciliter économiquement le passage de cette période difficile pour les commerces de centre-ville.

La Ville a déjà mis en œuvre plusieurs actions pour soutenir l'activité commerciale du centre-ville :

- ° La suspension du recouvrement de l'ensemble des redevances d'occupation du domaine public ainsi que des droits de voirie pour les terrasses ;
- ° La gratuité du stationnement sur voirie et dans les parkings en surface clos (place des marchés, Clos Fleury, Pierre Sépard), ainsi que deux heures de gratuité appliquées tous les jours dans les parkings en ouvrage (Montessuit, Libération, Chablais Parc, Etoile-Gare) ;
- ° Le remboursement des chèques parking non utilisés par les commerçants dont la date d'échéance est fixée au 31 mars 2020 ;
- ° Le recensement et la mise en ligne de la liste des commerces alimentaires de proximité qui restent en activité, en indiquant ceux qui proposent des livraisons à domicile et/ou la vente à emporter ;
- ° La mise en place d'une campagne de communication incitant les habitants à privilégier les commerces de proximité pendant la crise.

Face à cette situation exceptionnelle, afin que les pertes d'activité soient équitablement supportées par l'ensemble des parties, Annemasse Agglo sollicite par ailleurs une participation des bailleurs commerciaux à l'effort de la Nation en accordant aux enseignes l'exonération de tout ou partie des loyers et charges pour la durée de la fermeture des commerces.

La Ville d'Annemasse et Annemasse Agglo ont également mobilisé les équipes de la Maison de l'Economie Développement (MED) pour orienter efficacement les commerces et les entreprises afin qu'elles puissent bénéficier des outils mis en place pour surmonter les difficultés. Toutes les informations utiles sont recensées sur son site Internet (<https://www.med74.fr/en-cette-période-de-crise-sanitaire-liste-de-sites-utiles-aux-entreprises/>).



MAIRIE D'ANNEMASSE

BP 530 - 74107 ANNEMASSE CEDEX - Téléphone 04 50 95 07 00 - Fax 04 50 95 07 01 - www.annemasse.fr

Adresser le courrier impersonnellement à « Monsieur le Maire d'Annemasse »

La Ville et Annemasse Agglo sont dès à présent mobilisées, avec l'ensemble de leurs partenaires institutionnels, pour préparer « l'après crise » et permettre un redémarrage rapide de l'activité économique. L'office du commerce Côté Annemasse et l'association Annemasse Commerces seront bien évidemment associés, au moment opportun, à l'élaboration des actions visant à soutenir les commerces de centre-ville.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes plus sincères salutations.

Bien à vous

Christian DUPESSEY
Maire d'Annemasse



Copie : - Annemasse Commerces
- Côté Annemasse